



DECISION DU PRESIDENT
N° 2024-001
7.5.1 Demandes de subventions

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT 2024 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS VÉLO**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président ;

CONSIDERANT le projet d'acquisition et d'installation d'équipements vélo et que dans ce cadre une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2024 ;

DECIDE

Article 1 : de déposer auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024) une demande de subvention dans le cadre du projet d'acquisition et d'installation d'équipements vélo et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles de l'opération	euros HT	
Acquisition et installation d'équipements vélo (mobiliers de stationnement et réparation)	191 093,00 €	
TOTAL	191 093,00 €	

Plan de financement prévisionnel	euros HT	%
Territoire d'innovation (Programme Investissement d'Avenir)	95 546,50 €	50%
DSIL	47 773,25 €	25%
Leader	9 554,65 €	5%
Autofinancement	38 218,60 €	20%
TOTAL	191 093,00 €	100%

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble,

Fait à AOUSTE-SUR-SYE, 02 JAN. 2024

Denis BENOIT
Président



Affichée le : 02 JAN. 2024

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE